



litige après une vente de véhicule

Par **Bebert_old**, le 20/02/2008 à 21:06

Bonsoir, ayant vendu un véhicule d'occasion via le site ebay, la personne qui me l'a acheté me demande de la récupérer en contre partie de lui rendre son argent sous prétexte de vice caché. Je m'explique: il m'a contacté par téléphone presque 6 jours après avoir rempli tous les papiers de vente et avoir récupéré le véhicule en me demandant si j'avais aussi des problèmes à passer la cinquième vitesse, je lui ai répondu que ça m'était arrivé mais à froid et après tout était ok, et là il me dit que la boîte de vitesse est cassée alors qu'elle fonctionnait jusqu'au jour de la vente. La durée de l'annonce sur le site était de 10 jours, il n'a jamais demandé à voir le véhicule alors qu'il habite à 15 km de chez moi, et est parti chez lui au volant du véhicule. Il ne m'a pas fait part d'un quelconque problème de vitesse jusqu'à ce jour. Même si la boîte est cassée, je l'ignorais totalement. J'espère avoir assez détaillé mon problème. J'aurais aimé savoir si la personne porte plainte et va devant un tribunal si je serais obligé de le rembourser. J'estime quand même que si la personne avait réellement un problème avec le véhicule, pourquoi avoir attendu 6 jours? Si finalement je suis fautif, combien de temps après la vente d'un véhicule suis-je responsable de ses casses? Je vous remercie d'avance pour toute votre aide et pour vos futures réponses en espérant qu'elle me donnerons entière satisfaction, merci.